Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20260302-D2026_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-10

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 16
Votants : 17

L'an deux mil vingt-six
Le 2 Mars
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 26 Février 2026

PRÉSENTS : M. BILLY, Mme BLANCHARD, MM. DANIEL, LOYER, Mme BOUIT, M. BERNIER, Mme GUIHO, M. GALUDEC, Mme BOCENO, MM. REBELO, ALONSO, LE KERNEC, METAIRIE, CAMERLO, Mme LE CORRE,

ABSENTS EXCUSÉS : Mmes LAFAURIE-LE DIVELLEC, VAUGRENARD, SAVARY, LAUNAY, EON MM. DESVACHEZ, JEGO,

SECRÉTAIRE : Mme Sylvie BOCENO

Madame LAUNAY a donné pouvoir à Madame BOCENO

OBJET : FOURNITURES SCOLAIRES 2026

Après discussion et avis favorable de la Commission enfance jeunesse du 23 février 2026, le conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés**, décide d'accorder **52,50 €** par élève pour l'achat de fournitures scolaires aux écoles primaires de la commune sur la base des effectifs inscrits au 1er Janvier 2026 soit :

- École communale : 52,50 € x 153 élèves = **8 032,50 €**
- École Privée : 52,50 € x 76 élèves = **3 990,00 €**

☞ La dépense sera imputée en section de fonctionnement au compte 6067 pour l'école communale et au compte 6558 pour l'école privée.

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan